



No de résolution
ou annotation

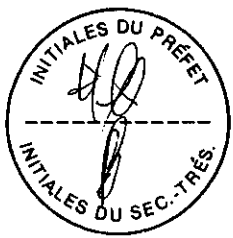
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUEBEC AVIS DE CONVOCATION

Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Ferdinand Borremans, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Georges Florès, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jacques Martin, conseiller
Paul-André Perreault, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bêlanger, secrétaire-trésorier, qu'une séance spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, le mercredi 11 mai 1988, à 20h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

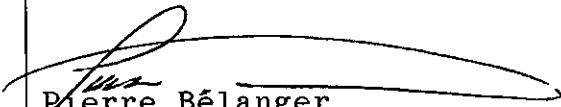
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 1988
3. Schéma d'Aménagement: avis de motion
4. Règlements d'emprunts
5. Programme P.A.R.C.Q.: publicité
6. Demande d'avis: programme particulier d'urbanisme à St-Basile-le-Grand
7. Commerces en zone agricole: demande de M. Campbell
8. Demandes d'appui
 - 8.1 La Grange de St-Charles
 - 8.2 M.R.C. du Haut-Richelieu
9. Cours d'eau: demandes d'appui
10. Evaluation foncière
 - 10.1 Prolongement du contrat avec la firme d'évaluateurs
 - 10.2 Refonte du rôle à McMasterville
11. Gestion des déchets: entente intermunicipale
12. Réouverture des lettres patentes: représentation
13. Bordereau des comptes à payer
14. Correspondance



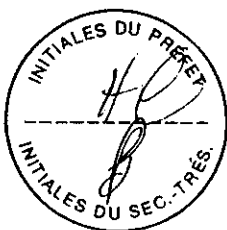
No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 15. Affaires publiques
- 16. Levée de l'assemblée


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce vingt-neuvième jour d'avril mil neuf
cent quatre-vingt-huit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE
COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL
DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE
MERCREDI 11 MAI 1988, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 1988
3. Schéma d'Aménagement: avis de motion
4. Règlements d'emprunts
5. Programme P.A.R.C.Q.: publicité
6. Demande d'avis: programme particulier d'urbanisme à St-Basile-le-Grand
7. Commerces en zone agricole: demande de M. Campbell
8. Demandes d'appui
 - 8.1 La Grange de St-Charles
 - 8.2 M.R.C. du Haut-Richelieu
9. Cours d'eau: demandes d'appui
10. Evaluation foncière
 - 10.1 Prolongement du contrat avec la firme d'évaluateurs
 - 10.2 Refonte du rôle à McMasterville
11. Gestion des déchets: entente intermunicipale
12. Réouverture des lettres patentes: représentation
13. Bordereau des comptes à payer
14. Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

15. Affaires publiques
16. Levée de l'assemblée

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à:

Messieurs Honorius Charbonneau, préfet, André-Guy Trudeau, préfet suppléant, messieurs les conseillers Ferdinand Borremans, Julien Bussière, Michel Chapdelaine, Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, René Gendron, Marcel Lacoste, Jacques Martin, Paul-André Perreault, Bertrand Poulin, Frédéric Trépanier et Wildor Vigeant

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs, selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance, entre 16h00 et 17h00, le vingt-neuvième jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce onzième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-huit.

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 1988

88-1204

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 1988, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

88-1205

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR FREDERIC TREPANIER, CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT #14 SCHEMA D'AMENAGEMENT.

Donné ce jour par monsieur le conseiller Frédéric Trépanier.

De plus, les membres du Conseil demandent au Préfet de faire parvenir au Premier Ministre du Québec, de même qu'au Ministre des Affaires municipales et aux députés de Verchères et de Chambly, une lettre expliquant les événements qui se sont déroulés depuis l'adoption du Schéma et les difficultés que nous rencontrons.



No de résolution
ou annotation

88-1206

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 4. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

4.1 Ville de Carignan: règlement #173

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 26 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #173 de la ville de Carignan.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4.2 Saint-Bruno-de-Montarville

Règlement #1325

88-1207

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 19 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

88-1207
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux pour un bassin de rétention situé en "zone verte"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1325 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Règlement #1327

88-1208

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 11 avril 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

88-1208
(suite)

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1327 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.3 Ville de Beloeil

Règlement #1133-88

88-1209

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 mai 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans le prolongement et dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

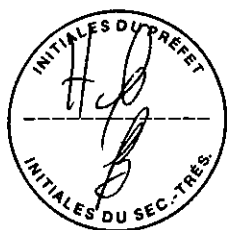
ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1133-88 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement #1139-88

88-1210

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

88-1210
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 mai 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1139-88 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4.4 Ville de Mont Saint-Hilaire

Règlement #770

88-1211

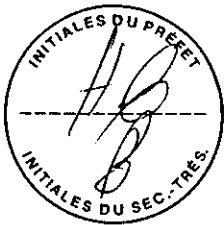
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 mai 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de réparation pour l'hôtel de ville situé en "zone blanche"



No de résolution
ou annotation

88-1211
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale
de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #770
de la ville de Mont Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. PROGRAMME P.A.R.C.Q.: PUBLICITE

88-1212

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE la Municipalité régionale de comté
s'engage dans une campagne de publicité face au
programme P.A.R.C.Q., et ce, pour un montant maximum de
2 000,00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. DEMANDE D'AVIS: PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME A ST-BASILE-LE-GRAND

88-1213

ATTENDU QUE la ville de St-Basile-le-Grand a déposé une
proposition préliminaire concernant son
programme particulier d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a fait parvenir à la M.R.C. tous
les documents relatifs audit programme et
demande l'avis du Conseil de la M.R.C.
conformément à l'article 89 de la Loi;

ATTENDU QUE suite à l'étude des documents, le Conseil
est d'avis que le programme ne comporte
aucune orientation ou disposition qui sont
incompatibles au Schéma

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La
Vallée-du-Richelieu DE donner un avis favorable face au
programme particulier d'urbanisme de St-Basile-le-Grand,
et ce, conformément à l'article 89 de la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7. COMMERCES EN ZONE AGRICOLE: DEMANDE DE M.
CAMPBELL

Avant de statuer définitivement sur la demande, les
membres du Conseil conviennent d'attendre la nouvelle
résolution de la municipalité de St-Charles Paroisse
concernant cette demande.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

POINT 8. DEMANDES D'APPUI

8.1 La Grange de St-Charles

88-1214

ATTENDU QUE les propriétaires de "La Grange de Saint-Charles" désirent réaliser une marina sur le site de leur établissement;

ATTENDU QU'ils sollicitent l'appui du Conseil de la M.R.C. dans leurs démarches;

ATTENDU QUE le projet, bien que conforme aux objectifs de développement touristique exprimés au Schéma, ne respecte pas les affectations du territoire qui y sont décrites;

ATTENDU QUE, de ce fait, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil de ne pas appuyer le projet;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il faut encourager ce type d'implantation, et ce, en particulier pour des considérations économiques

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie les propriétaires de "La Grange de St-Charles" dans leurs démarches visant à implanter une marina sur le site de leur propriété.

DE modifier le Schéma en conséquence.

ADOpte MAJORITAIREMENT, messieurs les conseillers Marcel Dulude et Bernard Gagnon ayant voté contre la résolution.

8.2 M.R.C. du Haut-Richelieu

88-1215

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU D'appuyer la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin de remettre de l'avant le dossier du prolongement de l'autoroute 35 jusqu'aux Etats-Unis.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. COURS D'EAU: DEMANDES D'APPUI

9.1 Cours d'eau Ménard et Branches

88-1216

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Ménard et Branches;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

88-1216
(suite)

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement devaient être effectués afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'une rencontre des intéressés s'est tenue le 11 mai 1988 à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QU'une demande soit faite au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Ménard et Branches.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Cours d'eau Décharge du 3e Rang (devant) et
Décharge du 3e Rang (derrière)

88-1217

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la ville de Mont St-Hilaire de placer sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le cours d'eau Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière)

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU DE demander au conseil de la ville de Mont St-Hilaire d'adopter une résolution déclarant que le cours d'eau Décharge du 3e Rang (devant) et Décharge du 3e Rang (derrière) soit sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le conseil de la ville de Mont St-Hilaire nomme un membre de son conseil comme délégué auprès de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu lorsqu'il sera question dudit cours d'eau.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. EVALUATION FONCIERE

10.1 Prolongement du contrat avec la firme d'évaluateurs

88-1218

ATTENDU QUE la firme d'évaluateurs Morin, Roy, Désilet & Assoc. propose de prolonger le contrat actuellement en vigueur jusqu'en 1990;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

88-1218
(suite)

ATTENDU QUE cette demande repose sur le considérant que certaines municipalités désirent procéder à la refonte de leur rôle et qu'ainsi, les versements pourraient être répartis sur trois années budgétaires, soit jusqu'en 1990;

ATTENDU QUE les membres du Conseil considèrent qu'il s'agit d'un précédent qui pourrait faire en sorte que le contrat serait prolongé à nouveau advenant le cas où d'autres municipalités désirent procéder à une refonte et ainsi se prévaloir des mêmes avantages de versements

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE ne pas prolonger le contrat intervenu entre la firme d'évaluateurs Morin, Roy, Désilet & Assoc. et la M.R.C. et qu'ainsi ledit contrat prenne fin en 1989 tel que prévu.

ADOpte A L'UNANIMITE

88-1219

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution #88-1185 prévoyant que les versements, pour la refonte du rôle d'évaluation de la municipalité de St-Marc-sur-Richelieu, s'étalent jusqu'en 1990;

ATTENDU QUE le Conseil, par la résolution #88-1218, a convenu de ne pas prolonger le contrat avec la firme d'évaluateurs Morin, Roy, Désilet & Assoc., ledit contrat expirant donc en 1989

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE modifier la résolution #88-1185 de façon à ce que le dernier versement, pour la refonte du rôle d'évaluation dans la municipalité de St-Marc-sur-Richelieu, soit effectué en 1989.

ADOpte A L'UNANIMITE

10.2 Refonte du rôle d'évaluation et de valeurs
locatives: McMasterville

88-1220

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir en profondeur l'ensemble de l'évaluation à McMasterville;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de McMasterville, après rencontre avec l'évaluateur, a convenu de procéder à une refonte du rôle d'évaluation et de valeurs locatives;

ATTENDU QUE l'entente avec la firme d'évaluateurs, pour les municipalités régies par le Code municipal, doit être conclue par la M.R.C.



No de résolution
ou annotation

88-1220
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE demander à la firme d'évaluateurs Morin,
Roy, Désilets & Assoc. de procéder à la refonte du rôle
d'évaluation et de valeurs locatives dans la
municipalité de McMasterville.

QUE le coût d'un tel mandat est estimé à
30 000,00 \$.

QUE le paiement soit étalé en trois (3)
versements, à savoir: 1er versement à la signature du
contrat; le second au dépôt du rôle; le troisième au
début de 1989.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. GESTION DES DECHETS: ENTENTE INTERMUNICIPALE

Les membres du Conseil manifestent le désir de
poursuivre leurs réflexions sur le sujet mais se disent
généralement favorables à procéder à une entente.

Les membres du Conseil demandent au
secrétaire-trésorier de convoquer une rencontre avec les
directeurs généraux et secrétaires-trésoriers sur le
sujet, rencontre à laquelle doit également assister Me
Conrad Delisle.

POINT 12. REOUVERTURE DES LETTRES PATENTES:
REPRESENTATION

Le Comité "ad hoc" s'est réuni le 11 mai dernier à ce
sujet et les discussions sont amorcées. Toutefois les
municipalités ayant fait la demande de réouverture des
lettres patentes, St-Bruno-de-Montarville et Beloeil,
n'ont pas encore déposé au Comité le document
explicitant le mode de représentativité qu'elles
souhaitent voir s'appliquer.

POINT 13. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

88-1221

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #73, de
chèque #3078 à chèque #3099 et chèque #S1480 à chèque
#S1514 pour un montant total de 21 400.25 \$, soit et est
adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

POINT 14. CORRESPONDANCE

- 1840 28-03-88 Lettre de MADAME CLAIRE LEVASSEUR, dir. générale, BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY, sollicitant la présence d'un représentant de la M.R.C. à l'occasion de leur première assemblée.
- 1841 28-03-88 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement amendant le Schéma d'Aménagement.
- 1842 28-03-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, bureau de renseignements agricoles, M.A.P.A.Q., nous transmettant des plans et profils concernant les travaux d'aménagement du cours d'eau Petit Lacroix-Lafabrique.
- 1843 28-03-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. général, U.M.R.C.Q., nous invitant à nous prononcer sur la révision des territoires fauniques du Québec.
- 1844 28-03-88 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, sollicitant l'appui de la M.R.C. concernant leurs règlements nos. E-339 et E-340.
- 1845 28-03-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de l'allocation budgétaire de 355 000.00 \$ qui nous est réservée dans le cadre du Programme d'aide à la restauration Canada-Québec.
- 1846 29-03-88 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., nous informant de leur appui face à la réouverture des lettres patentes des M.R.C. et nous transmettant un document de travail.
- 1847 30-03-88 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, conseiller spécial, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre règlement #14-2 ainsi que la résolution #88-1154.
- 1848 30-03-88 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. général, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, nous félicitant de notre adhésion en tant que membre de la S.M.D.
- 1849 30-03-88 Lettre de ME PIERRE PETRIN, notaire, nous transmettant le projet d'adjudication finale en faveur de monsieur Jean-Guy Lagacé.
- 1850 31-03-88 Lettre de MADAME LUCIE DESROSIERS, secrétaire, U.P.A. CEINTURE VERTE, nous transmettant copie de résolution concernant les sites d'enfouissement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1851 05-04-88 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, PAROISSE SAINT-CHARLES, nous transmettant copie de la résolution #6.03/88 concernant la demande de monsieur Richard Fontaine, projet récréo-touristique.
- 1852 05-04-88 Lettre de MADAME ALINE SAINT-AMAND, conseiller spécial, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre règlement #8-8 modifiant le R.C.I.
- 1853 05-04-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE GAMACHE, adjoint au président, COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL, nous remerciant pour les documents que nous lui avons fait parvenir et nous transmettant copie de leur schéma d'aménagement.
- 1854 05-04-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie certifiée de la résolution #88-151, et ce, concernant la nomination de monsieur Bernard Morel au sein du C.C.A.
- 1855 06-04-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, sollicitant l'appui de la M.R.C. concernant leurs règlements #1130-88, #1131-88 et #1132-88.
- 1856 06-04-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre lettre du 18 mars dernier accompagnée d'une copie du règlement #14-2.
- 1857 06-04-88 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, dir. du service de la vérification, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de notre rapport financier pour l'année 1987.
- 1858 07-04-88 Copie conforme de la résolution #88-098 de la MUNICIPALITE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, et ce, concernant la nomination de monsieur Guy Drudi au sein du C.C.A.
- 1859 07-04-88 Lettre de MONSIEUR GILLES LEVEILLE, directeur de la campagne de souscription, LA MAISON VICTOR-GADBOIS DE LA MONTEREGIE, sollicitant l'appui de la M.R.C. pour apporter une contribution à leur campagne de souscription publique.
- 1860 07-04-88 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR NORMAND MANDEVILLE, préfet, M.R.C. DE VALLEE-DE-L'OR, adressée au MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, communiquant au Ministre les contraintes et les difficultés qu'ils ont avec le M.E.R. face à leur schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1861 11-04-88 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception de notre règlement #14-2 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 1862 11-04-88 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception de notre règlement #8-8 modifiant le règlement de contrôle intérimaire.
- 1863 11-04-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE RINFRET, président, FEDERATION DE L'U.P.A. DE ST-JEAN-VALLEYFIELD, nous transmettant un bref rapport de la rencontre du 23 mars 1988 et un projet de résolution à être adopté.
- 1864 11-04-88 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, sollicitant l'appui de la M.R.C. concernant leur règlement #1327.
- 1865 13-04-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie certifiée conforme de la résolution #88-129 concernant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville.
- 1866 15-04-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE BERNARDIN, sec.-trés., M.R.C. LAJEMMERAIS, nous transmettant les documents relatifs au cours d'eau Ménard et Branches.
- 1867 15-04-88 Lettre de MADAME MARJOLAINE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous expliquant une proposition budgétaire prévisionnelle des coûts encourus pour la promotion de P.A.R.C.Q. sur le territoire de la M.R.C.
- 1868 18-04-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution #88-114 concernant la nomination de monsieur Robert Brunet au sein du C.C.A.
- 1869 18-04-88 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, nous transmettant leur commentaire face à notre document "Les implications de l'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement".
- 1870 19-04-88 Lettre de MADAME DIANE BEAUDIN, PRATTE MORRISSETTE INC., nous transmettant les polices d'assurances et les certificats de renouvellement requis ainsi qu'une facture de 2 605,10 \$.
- 1871 19-04-88 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, sollicitant l'appui de la M.R.C. concernant le règlement #1325.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1872 19-04-88 Lettre de MONSIEUR CLAUDE HAINEAULT, président, COMITE POUR LE PARACHEVEMENT DE L'AUTOROUTE 30, nous demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à l'autoroute 30.
- 1873 20-04-88 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, citoyen, ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, sollicitant l'avis de la M.R.C. pour l'agrandissement de son commerce en zone agricole face au Schéma d'Aménagement.
- 1874 20-04-88 Lettre de MONSIEUR LUCIEN REMILLARD, président, SABLIX LTEE, demandant une entrevue pour tenter d'arriver à un accord face à leur site d'enfouissement.
- 1875 20-04-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES HEBERT, sec.-trés., SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous informant de la nomination de monsieur Daniel Pelletier au titre d'inspecteur adjoint.
- 1876 21-04-88 Lettre de MADAME SUZIE MEUNIER, sec.-trés. adjointe, M.R.C. LAJEMMERAIS, nous transmettant copies des résolutions #88-55 et #88-65, et ce, concernant le règlement #14-2 et le cours d'eau Ménard et Branches.
- 1877 21-04-88 Copie conforme de la lettre adressée à "LES SERVICES IMMOBILIERS PROBITAT" envoyée par MONSIEUR SERGE CARON, fonctionnaire désigné, VILLE DE CHAMBLY, et ce, concernant l'affichage aux abords des routes 112, 116, 133 et 223.
- 1878 22-04-88 Lettre de MONSIEUR RICHARD GRISE, député de Chambly, nous annonçant que notre demande de subvention présentée dans le cadre du programme "Défi '88", pour l'embauche d'un étudiant pour 10 semaines nous a été octroyée.
- 1879 22-04-88 Lettre de MONSIEUR MICHAEL SNOW, chef de service, S.M. LABO INC., nous transmettant une offre de services concernant l'aménagement de sites de déchets.
- 1880 22-04-88 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant copie de la résolution #2110-88 demandant l'appui de la M.R.C. concernant le prolongement de l'autoroute 35 vers les Etats-Unis.
- 1881 22-04-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les documents relatifs au programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C.



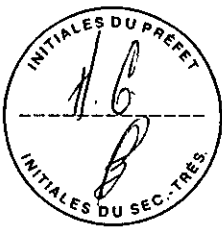
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1882 25-04-88 Lettre de MONSIEUR CLAUDE TOUSIGNANT, PANNEAUX THERMO BRIQUES INC., demandant au préfet de l'orienter vers une entreprise ou un entrepreneur pour la distribution de leur produit.
- 1883 25-04-88 Lettre de MADAME DIANE SERGERIE, coordonnatrice du COMITE REGIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE, nous transmettant une pochette explicative pour la promotion dans le cadre de l'année de la Sécurité Routière 1988.
- 1884 26-04-88 Lettre de MONSIEUR DENIS GUINDON, recherchiste pour la DEPUTEE DE JOHNSON, nous transmettant son discours d'ouverture relativement à la Commission Parlementaire concernant les crédits 1988-89 du M.L.C.P.
- 1885 26-04-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, dir. gén., VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant leur règlement #173, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C.
- 1886 27-04-88 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC BOIVIN, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant les projets d'aménagement pour fins municipales, commerciales, publiques ou pour fins d'accès publics en bordure de lacs et cours d'eau.
- 1887 27-04-88 Lettre de MONSIEUR JEAN CANTIN, président, SOCITETE POUR LE PROGRES DE LA MONTEREGIE, nous transmettant copie de la lettre envoyée au Ministre des Transports afin de lui faire part d'un plaidoyer pour la réalisation intégrale de l'autoroute 30.
- 1888 28-04-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un chèque au montant de 23 333,00 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière au fonctionnement des M.R.C.

Publications du mois d'avril 1988

Gazette Officielle du Québec	no. 11 16 mars 1988
Commerce Rive-Sud	avril 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 12 23 mars 1988
Quorum	vol. 13, no. 2 avril 1988
L'Urbaniste	Hiver 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 13 30 mars 1988



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

La Revue Municipale	vol. 66, no. 4 avril 1988
Info +	vol. IX, no. 11 7 avril 1988
Recherches Transport	mars 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 14 6 avril 1988
Mini-Scribe	Québec, 13 avril 1988
Muni-Express	no. 4 avril 1988
La Toponyme	vol. 5, no. 4 mars 1988
Répertoire des proportions médianes des rôles fonciers et locatifs	1988
Quartiers du coeur de Montréal: - Enoncé d'orientations sur l'aména- gement de l'arrondissement centre	mars 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 15 13 avril 1988
L'accès	vol. 3, no. 3 avril 1988
Insectes et Maladie des arbres	Québec, 1987
L'Itinéraire de la Montérégie	vol. 3, no. 2 avril 1988
Urba	vol. 9, no. 3 mai 1988
Info +	vol. IX, no. 12 22 avril 1988
Profit\$	vol. 7, no. 4 printemps 1988
Entente Cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région de la Montérégie	1987-1991
Gazette Officielle du Québec	no. 16 20 avril 1988
La Revue de l'Ateq: Le Plan triennal: Bientôt l'heure de la vérité	vol. 2, no. 4 avril 1988

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part du public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Monsieur Georges Florès, conseiller, présente un projet de réalisation de la zone industrielle à Chambly et dépose à cet effet un document intitulé "Demande de dézonage agricole. Agrandissement du parc industriel". Les membres du Conseil réfèrent le dossier au Comité consultatif d'aménagement pour recommandations.

POINT 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

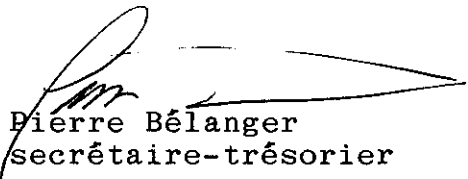
88-1222

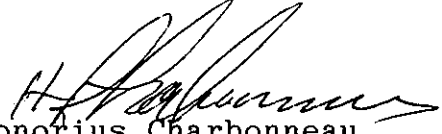
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée, tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet